

Le 10 avril DEUX MILLE VINGT CINQ à 10h, se sont réunis en assemblée régionale à l'adresse sus indiquée les membres de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été dressé une feuille de présence (ci-jointe) qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Egalement en pièce jointe :

- diaporama support aux échanges

En tant que 1^{ère} vice-présidente, et en l'absence du Président sur la première heure de réunion, Marie-Catherine TIME tient à la disposition des personnes présentes :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'Association « UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES DU SYSTEME DE SANTE – UNAASS », dite « FRANCE ASSOS SANTE »,
- Un exemplaire de la convocation du 10 avril 2025,
- La liste des membres,
- La feuille d'émargement certifiée exacte

La 1^{ère} Vice-présidente rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée régionale est le suivant :

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 6 juin 2024
2. Rapport moral du Président de la délégation pour l'année 2024 : audition
3. Rapport d'activité de la délégation sur l'année 2024 : débats et adoption
4. Rapport de gestion de la délégation pour l'exercice 2024 : audition et échanges
5. Questions diverses
6. Renouvellement du Comité régional
 - Adhérents 2025 : point sur les adhésions et présentation des collèges de votants
 - Présentation des candidatures et modalités de vote
 - Désignation des représentants des collèges associatifs
 - Scrutin : élection des membres du Comité régional

Buffet convivial

7. Point Commission du réseau : Appel à candidatures en CDU 2025 : l'ARS et France Assos Santé donnent le top départ

- Présentation de la campagne 2025 par P. Guibert (ARS) et M. Aveline : « Nous avons tiré les enseignements de l'édition 2022 pour faciliter l'engagement des associations
- Atelier : « Convaincre un bénévole selon son profil et ses motivations »
- Les prochaines étapes !

Conformément à la convocation adressée aux membres en date du 10 mars 2025, la présente assemblée régionale sera immédiatement suivie d'une réunion du Comité régional pour l'élection des membres du bureau de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors des échanges, la 1^{ère} Vice-présidente puis le Président donnent la parole à tout membre désirant la prendre. Plusieurs membres expriment différents points de vue qu'il n'a pas été jugé utile de rapporter.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, la 1^{ère} Vice-présidente puis le Président mettent successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée régionale du 6 juin 2024

Après lecture par le Président de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 6 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2. Rapport d'activité 2024

Le rapport d'activité 2024 a été exposé à l'ensemble des membres présents qui l'approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Nombre de membres du Comité régional

Conformément à l'article 21.3.2 des Statuts qui stipule que le Comité régional « comporte au plus VINGT-CINQ (25) membres » et informée de la nécessité d'arrêter ce nombre par l'adoption d'une résolution, l'assemblée régionale fixe à 25 (*VINGT-CINQ*) le nombre de membres au Comité régional de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Désignation des représentants des collèges au Comité régional

L'assemblée régionale procède à la désignation des représentants des collèges au sein du Comité régional de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes conformément à l'article 3.2.1 de la « Note sur l'organisation des élections de renouvellement des instances régionales France Assos Santé 2025 » adoptée par le Bureau national.

Toutes les associations ou mouvement associatif candidat(e)s au comité régional ont présenté un binôme (titulaire / suppléant) choisi parmi leurs adhérents.

Au terme d'un processus de concertation interne, les membres de chacun des collèges de l'assemblée régionale ont procédé à la désignation, parmi les associations candidates, à celle qu'ils souhaitent proposer à l'assemblée régionale pour représenter leur collège au sein du prochain comité régional.

Les associations, et leurs représentants, retenues au terme de ce processus sont, par collège :

- Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes Malades :
 - o Candidat(e) titulaire : Christiane GACHET, France Parkinson
 - o Candidat(e) suppléant(e) : Marie-Chantal DURIEUX, France Parkinson

- Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes âgées et des retraités :
 - o Candidat(e) titulaire : Elisabeth RECORBET, FNAR AURA
 - o Candidat(e) suppléant(e) : Raymond POLICANTE, FNAR AURA

- Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes en situation de handicap :
 - o Candidat(e) titulaire : Christian BRUN, Apajh 01
 - o Candidat(e) suppléant(e) : Jean-René MARCHALOT, Apajh 01

- Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des familles : UNAF (**membre de droit**)
 - o Candidat(e) titulaire : Danièle BOCCARD, URAF AURA
 - o Candidat(e) suppléant(e) : Delphine CHARLES-WALLNER, UDAF 26

- Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des consommateurs :
 - o Candidat(e) titulaire : Bernard ROUX, CLCV Aura
 - o Candidat(e) suppléant(e) : Bénédicte CARRION, CLCV Aura

- Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes en situation de précarité :
 - o Candidat(e) titulaire : aucun candidat
 - o Candidat(e) suppléant(e) : aucun candidat

- Collège des associations dont l'objet principal est la défense et la promotion de la qualité et de la sécurité de la prise en charge ainsi que celles dont l'objet est la santé environnementale :
 - o Candidat(e) titulaire : Jean-Claude FLANET, Jalmalv 69
 - o Candidat(e) suppléant(e) : Claude MARSOT, Jalmalv 69

5. Election des membres du Comité régional

Conformément aux Statuts et au Règlement intérieur, et constatant qu'il y a moins de candidats que de mandats à pourvoir, l'assemblée régionale se prononce sur chacune des 24 candidatures en prenant en compte les 6 représentants associatifs proposés par les collèges pour les représenter au sein du Comité régional.

Résultats des scrutins :

- le nombre de votants étant de 29, 15 voix « pour » sont requises pour être élu(e)
- les membres élus en tant que représentants de leur collège sont surlignés en jaune

Association	Candidat titulaire	Candidat suppléant	Voix pour	Elue / Non élue
ADMD	RASSAT Daniel	BROCARD Hréïa	26	Elue
AFA	BLANCHARDON François	CHARBONNIER Marie-Noëlle	28	Elue
AFD	CLARY Edgar	CHARLEUX Dominique	26	Elue
AFM Téléthon	ARCAS Pierre-Mathieu	FAIVRE-BUREAU Sabrina	25	Elue
AIDES	RAUCOULES Benoît	DEVEZE Paul-Emmanuel	26	Elue
APAJH 01 / Représentant du collège 3	BRUN Christian	MARCHALOT Jean-René	27	Elue
APF France handicap	TIME Marie-Catherine	VAURS Chantal	27	Elue
AVIAM	PERRET Christine	PELEGRIN Serge	27	Elue
CLCV / Représentant du collège 5	ROUX Bernard	CARRION Bénédicte	25	Elue
Confédération syndicale des familles (UR)	MASSE Jacques	GIROUD Jacqueline	28	Elue
CRAFAL	BELGHIT Patrick	DAMON Nicole	26	Elue
Familles de France	REMY Stéphane	PAULAT-PEPIN Bernadette	27	Elue
Fédération des Assoc. familiales catholiques de l'Isère	De DINECHIN Brigitte	CLAUZON Pascal	26	Elue

FNAR / Représentant du collège 2	RECORBET Elisabeth	POLICANTE Raymond	27	Elue
France Parkinson / Représentant du collège 1	GACHET Christiane	DURIEUX Marie-Chantal	27	Elue
France Rein	ABERKANE Aziz	CARBONELL Guy	27	Elue
JALMALV / Représentant du collège 7	FLANET Jean-Claude	MARSOT Claude	29	Elue
Ligue contre le cancer	AZOULAY Denis	CUER Chantal	28	Elue
Phénix greffés digestifs	PIGNARD Didier	VERSCHUREN Dirk	27	Elue
UFC Que choisir	GUIDOUM Nadjette	HARDY Fabrice	27	Elue
UNAFAM AURA	CHARLES Laurent	CROUZAUD Pascal	27	Elue
UNAPEI AURA	LEPRETRE Andrée	BENOTTI Valérie	27	Elue
URAF AURA / Représentant du collège 4	BOCCARD Danièle	CHARLES WALLNER Delphine	27	Elue
Vivre sans addiction 2	PELLOUX Robert	PLATEL David	26	Elue

Le Président de séance propose ensuite la parole à toute personne désirant la prendre. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente.

Fait à Lyon

Le 10 avril 2025

En DEUX (2) exemplaires originaux, dont un exemplaire est adressé à l'Association UNAASS (FRANCE ASSOS SANTE).

Le Président
M. François BLANCHARDON



La 1^{ère} Vice-Présidente
Mme Marie-Catherine TIME

